



**Université Lille 2**  
**Droit et Santé**

Des services numériques pour ne pas perdre le fil... de vos études !

**UNE PALETTE DE SERVICES D'ORES ET DÉJÀ ACCESSIBLES**

• **LA MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE, POUR OPTIMISER VOTRE SCOLARITÉ**

Votre adresse électronique (en général : « prenom.nom@etu.univ-lille2.fr ») est activée dès votre inscription,  
**Attention** : cette adresse est utilisée par l'Université pour toute correspondance pédagogique ou administrative !  
N'oubliez pas de la consulter régulièrement.

sur [ent.univ-lille2.fr](http://ent.univ-lille2.fr)

• **PRATIQUE ET SANS CONTRAINTE : LE RÉSEAU SANS-FIL (WI-FI) DE L'UNIVERSITÉ**

Vous pouvez vous connecter au réseau informatique sans-fil de l'Université dans de nombreux lieux identifiables par la signalétique « Zone sans-fil ». Pour en savoir plus :

[cri.univ-lille2.fr](http://cri.univ-lille2.fr) (rubrique Wi-Fi)

Besoin d'un certificat de scolarité ? ⇨ l'ENT  
Consulter vos notes ? ⇨ l'ENT  
Travailler un cours en ligne ? ⇨ l'ENT  
Accéder à la documentation en ligne ? ⇨ l'ENT  
Un espace de stockage sécurisé en ligne ? ⇨ l'ENT

[ent.univ-lille2.fr](http://ent.univ-lille2.fr)

• **LE CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET : UN PASSEPORT POUR L'ÈRE NUMÉRIQUE**

Tout savoir sur le C2i à l'Université Lille 2 Droit et Santé : [c2i.univ-lille2.fr](http://c2i.univ-lille2.fr)

• **L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL : LE SÉSAME UNIVERSEL**

La connexion à cet espace vous permet, en une seule identification, d'avoir accès à tous les services informatiques que vous utilisez : campus virtuel, dossier administratif, messagerie électronique, emploi du temps...

**CONFIDENTIELS ET PERSONNELS : VOS IDENTIFIANTS INFORMATIQUES**

Vos identifiants informatiques sont automatiquement imprimés avec votre carte d'étudiant lors de votre inscription ou réinscription administrative à l'Université Lille 2.  
Strictement personnels et confidentiels, ils ne doivent pas être communiqués.

• **A QUOI SERVENT-ILS ?**

Ce sont les codes d'accès à de nombreux services en réseau dispensés par l'Université et mis en oeuvre par son Centre de Ressources Informatiques (CRI).

• **DANS LE RESPECT DE LA CHARTE**

Avant d'utiliser ces services, vous devez avoir pris connaissance et approuvé la « charte de bonne utilisation des ressources informatiques » de l'Université Lille 2, disponible à l'adresse suivante :

[cri.univ-lille2.fr](http://cri.univ-lille2.fr) (rubrique charte)

• **COMMENT CHANGER SES IDENTIFIANTS ?**

Il vous suffit de vous connecter sur la page d'accueil du site internet de l'Université Lille 2 et de suivre les instructions :

[www.univ-lille2.fr](http://www.univ-lille2.fr)

